

4^{ÈME} TRIMESTRE 2024



SCPI Elialys

La référence de l'investissement en Europe du sud

Bulletin trimestriel d'information n°25

PÉRIODE DE VALIDITÉ DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2025

Chiffres clés

AU 31/12/2024

CAPITALISATION ⁽¹⁾

96 769 000 €

NOMBRE D'ASSOCIÉS

1 926

NOMBRE DE PARTS

96 769

NOMBRE D'IMMEUBLES

11

DIVIDENDES BRUT ⁽¹⁾

15,58 € PAR PART 4^{ÈME} TRIMESTRE

SURFACES GÉRÉES ⁽²⁾

51 239 m²

LOYERS HT HC ENCAISSÉS SUR LE TRIMESTRE

1 380 336 €

PRIX DE SOUSCRIPTION ⁽¹⁾

1 000 / PART ⁽⁵⁾

TAUX DE DISTRIBUTION 2024 ⁽³⁾

5,71 %

TRI ⁽²⁾⁽⁴⁾ 5 ANS

4 %

⁽¹⁾ Définitions à retrouver dans le lexique page 11.

⁽²⁾ Les chiffres sont arrondis.

⁽³⁾ Division du dividende brut avant fiscalité payée ou prélevée par le fonds en France ou à l'étranger pour le compte de l'associé(e) versé au titre de la période (y compris les acomptes exceptionnels et QP de plus-value distribués) par le prix de souscription.

⁽⁴⁾ Taux de rendement interne : Taux indiquant la rentabilité d'un investissement sur une période donnée (5 ans ici) en tenant compte du prix acquéreur, des revenus perçus sur la période d'investissement et de la valeur de retrait. Il ne prend pas en considération les cessions de parts conclues de gré à gré.

⁽⁵⁾ Le nouveau prix de souscription au 01/01/2025 est de 200 € par part (nouvelle valeur de retrait : 177,20 €). [Voir ici pour plus d'information.](#)



Edito

Chers associés,

Au cours du 4^{ème} trimestre 2024, votre SCPI Elialys a continué sur la dynamique de croissance établie tout au long de l'année, notamment avec une collecte en hausse d'environ +50 % par rapport au précédent trimestre. La collecte nette sur le trimestre atteint ainsi plus de 6,75 M€, menant la capitalisation ⁽¹⁾ à 96 769 000 € au 31 décembre 2024.

L'économie Espagnole a enregistré la croissance de PIB la plus importante de la zone euro, atteignant + 3,2 %. Cette croissance a été principalement portée par une hausse des exportations, un afflux de nouveaux habitants ainsi que le dynamisme de l'industrie touristique. L'économie Portugaise enregistre quant à elle une croissance largement supérieure à la moyenne de la zone euro (+ 0,7 %), atteignant + 1,9 %, portée par des fondamentaux similaires à son voisin ibérique (Source : Institut National des Statistiques, janvier 2025) Ces chiffres confortent ainsi notre stratégie d'investissement sur l'Espagne ainsi que l'entrée récente de votre SCPI sur le marché portugais.

La SCPI Elialys a acquis pour la première fois des actifs au Portugal au cours du 4^{ème} trimestre, marquant une nouvelle étape dans la diversification du patrimoine. Le premier actif, acquis dans les premiers jours du trimestre, est un bâtiment industriel loué sur le long terme par un groupe international de découpe et de transformation de fruits et légumes, dans la région de Lisbonne. Le second investissement réalisé ce trimestre est un immeuble situé en plein cœur du centre-ville de Porto, loué sur le long terme à une clinique spécialisée dans les pathologies de la colonne vertébrale.

Ces deux nouvelles acquisitions permettent non seulement à la SCPI Elialys de s'ouvrir à un nouveau pays d'investissement mais également de poursuivre la diversification typologique, amorcée cette année, tout en privilégiant des situations géographiques centrales dans les grandes villes de la péninsule ibérique.

Le TOF ⁽²⁾ s'établit à 97,53 % sur le quatrième trimestre, en hausse par rapport au précédent trimestre, témoin de nos efforts constants sur l'asset management. La durée moyenne restante des baux (WALT) ⁽¹⁾ s'élève à 7,52 ans, soit une hausse de presque 2 ans par rapport à la même période l'année précédente, confortant ainsi la pérennité des revenus locatifs d'Elialys (non garantis).

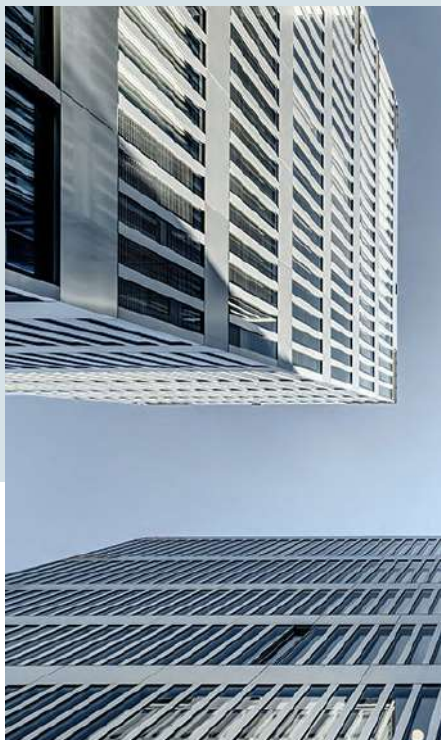
Les investissements de l'année ainsi que le bon taux d'occupation financier permettent, une nouvelle fois, à votre SCPI d'augmenter la distribution annuelle à 57,14 € brut de fiscalité étrangère ⁽¹⁾, soit un taux de distribution de 5,71 % pour une part en pleine propriété et pleine jouissance sur l'année ⁽³⁾.

Les perspectives de croissance économiques de la péninsule ibérique ainsi que notre savoir-faire, tant sur l'Asset Management que sur l'investissement devraient nous permettre de maintenir la dynamique de diversification et de croissance de la SCPI pour l'année à venir et maintenir une distribution attractive dans les années à venir (non garantis).

⁽¹⁾ Définitions à retrouver dans le lexique page 11.

⁽²⁾ Le taux d'occupation financier (TOF) indique le taux de remplissage des immeubles de la SCPI. Ce taux (TOF) est l'expression de la performance locative de la SCPI. Il s'agit de la division du montant total des loyers par le montant total des loyers facturables pour la période considérée.

⁽³⁾ Taux de distribution : Division du dividende brut avant fiscalité payée ou prélevée par le fonds en France ou à l'étranger pour le compte de l'associé(e) versé au titre de la période (y compris les acomptes exceptionnels et QP de plus-value distribués) par le prix de souscription.



Clément Jaffrain

Gérant de la
SCPI Elialys

DÉCOUVREZ ÉGALEMENT NOS
AUTRES SOLUTIONS D'ÉPARGNE !

L'analyse produite appartient à la société de gestion et n'emporte aucun engagement juridique ni accord contractuel de sa part. La SCPI comporte un risque de perte en capital et le montant du capital investi n'est pas garanti. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La liquidité est limitée.

Focus sur votre épargne

Taux brut de distribution 2024 ⁽¹⁾

5,71 %



■ Part de fiscalité étrangère ⁽¹⁾ : 0,90 %

⁽¹⁾ Après prélèvements d'impôts en Espagne et avant prélèvements fiscaux et sociaux sur revenus financiers. L'impôt étranger peut être neutralisé en France afin d'éviter la double imposition, selon les conventions fiscales en vigueur entre la France et les pays concernés. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle et du taux d'imposition propre à chaque associé. Le dispositif fiscal est susceptible d'évoluer.

Valeurs par part en vigueur AU 30/06/2024

PRIX DE SOUSCRIPTION ^{(1) (2)}

1 000 €

(soit une valeur nominale de 800 € et une prime d'émission de 200 €)

VALEUR DE RETRAIT ^{(1) (2)}

886 €

VALEUR DE RÉALISATION ⁽¹⁾

856,94 €

VALEUR DE RECONSTITUTION ⁽¹⁾

1 035,48 €

VALEUR IFI INDICATIVE 2023 ⁽¹⁾ RÉSIDENTS

307,50 €

Dividende brut par part ⁽¹⁾ (DU 4^{ÈME} TRIMESTRE 2024)



13,41 €

4^{ÈME} acompte trimestriel sur dividende versé le 03/02/2025

2,17 €

Impôt étranger déjà supporté par la SCPI dans le pays investi

DATES DE VERSEMENTS DIVIDENDES

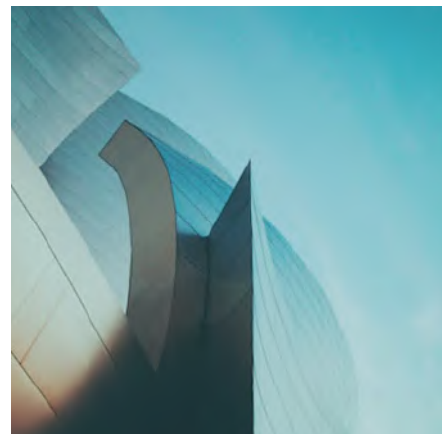
1^{ER} TRIMESTRE 2024 : 02/05/2024

2^{ÈME} TRIMESTRE 2024 : 31/07/2024

3^{ÈME} TRIMESTRE 2024 : 31/10/2024

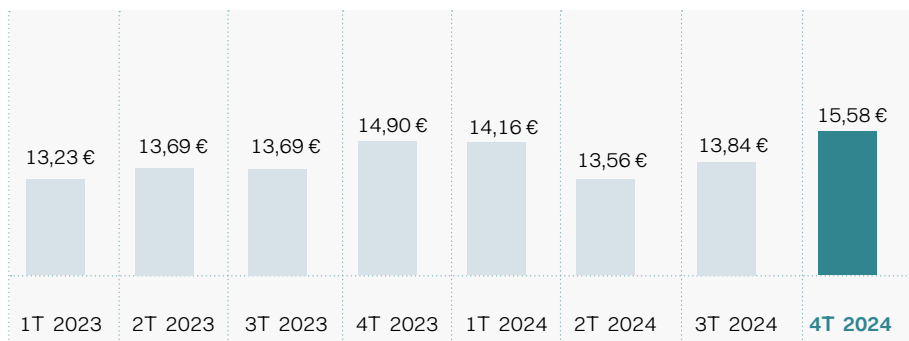
4^{ÈME} TRIMESTRE 2024 : 03/02/2025

Risque de perte en capital, revenus éventuels non garantis et dépendant de l'évolution du marché immobilier et de la fiscalité applicable. Les performances passées ne préjugent pas de performances futures. La situation passée des locataires ne préjuge pas de leur solidité future. La liquidité est limitée.



Distributions trimestrielles 2025 et 2024

DIVIDENDE BRUT PAR PART EN PLEINE JOUISSANCE SUR TOUTE LA PÉRIODE



Évolution du capital

	1T 2024	2T 2024	3T 2024	4T 2024
Souscriptions du trimestre (nbre de parts)	3 722	4 277	4 736	7 552
Retraits du trimestre (nbre de parts)	1 492	1 866	211	764
Nombre de parts fin de trimestre	83 045	85 456	89 981	96 769
Associés fin de trimestre	1 555	1 641	1 718	1 926
Capitalisation ⁽¹⁾ fin de trimestre	~ 83 M€	~ 85 M€	~ 90 M€	~ 97 M€
Capital social ⁽¹⁾ fin de trimestre	~ 66 M€	~ 68 M€	~ 71 M€	~ 77 M€
Nombre de part en attente de retrait	0	0	0	0
Prix de souscription	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

⁽¹⁾ Définitions à retrouver dans le lexique page 11.

⁽²⁾ Le nouveau prix de souscription au 01/01/2025 est de 200 € par part (nouvelle valeur de retrait : 177,20 €). [Voir ici pour plus d'information.](#)

Risque de perte en capital, revenus éventuels non garantis et dépendant de l'évolution du marché immobilier et de la fiscalité applicable. Les performances passées ne préjugent pas de performances futures. La situation passée des locataires ne préjuge pas de leur solidité future. La liquidité est limitée.

Patrimoine de votre SCPI AU 31/12/2024

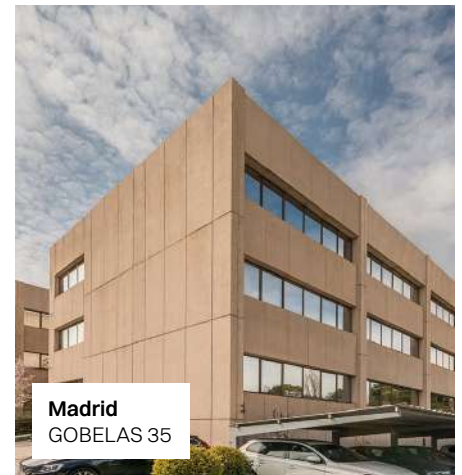


Barcelone
CITYPARK

9 actifs en Espagne
2 actifs au Portugal



Valladolid
CALLE DUQUE DE LA VICTORIA



Madrid
GOBELAS 35

Chiffres clés du trimestre

AU 31/12/2024

VALEUR VÉNALE DU PATRIMOINE ⁽¹⁾
AU 31/12/2024

98 850 000 €

NOMBRE D'IMMEUBLES

11

WALT ⁽¹⁾
(durée moyenne restante des baux)

7,52

SURFACE DU PATRIMOINE ⁽²⁾

51 239 m²

DIVIDENDE BRUT ⁽¹⁾

15,58 € PAR PART

WALB ⁽¹⁾
(durée moyenne ferme des baux)

6,95

Ratio dettes et autres engagements ASPIM⁽¹⁾

AU 31/12/2024

VALEUR DE
RÉALISATION
80,29 %

EMPRUNTS
BANCAIRES
19,71 %

19,71 %

Le recours à l'endettement lors de l'acquisition d'un immeuble permet de bénéficier d'un effet de levier ⁽¹⁾ intéressant généré par l'achat de cet immeuble. Il est encadré et seulement autorisé dans les limites fixées par l'assemblée générale. Utiliser cet effet amplifie les opportunités de gains potentiels mais aussi les risques de pertes.

⁽¹⁾ Définitions à retrouver dans le lexique page 11.

⁽²⁾ Les chiffres sont arrondis.

La SCPI comporte un risque de perte en capital et le montant du capital investi n'est pas garanti. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La liquidité est limitée. La situation passée des locataires ne préjuge pas de leur solidité future.

Acquisitions du semestre

Torres Vedras

PORTUGAL

VOLUME D'INVESTISSEMENT

5 200 000 €

SURFACE

12 010 m²

TYPOLOGIE

Industriel

NOMBRE DE LOCATAIRES

1

WALT

20

TAUX D'OCCUPATION FINANCIER ¹

100 %



Porto

PORTUGAL

VOLUME D'INVESTISSEMENT

3 200 000 €

SURFACE

1 100 m²

TYPOLOGIE

Clinique

NOMBRE DE LOCATAIRES

1

WALT

15

TAUX D'OCCUPATION FINANCIER ¹

100 %



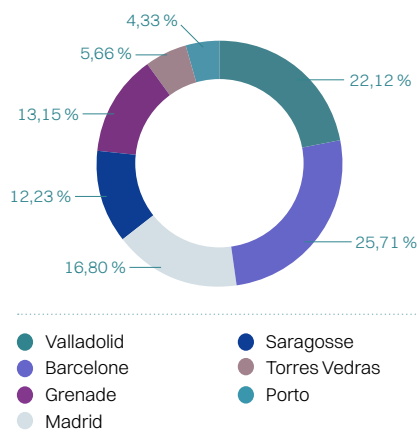
⁽¹⁾ Définitions à retrouver dans le lexique page 11.

La SCPI comporte un risque de perte en capital et le montant du capital investi n'est pas garanti. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La liquidité est limitée. La situation passée des locataires ne préjuge pas de leur solidité future.



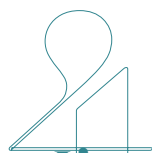
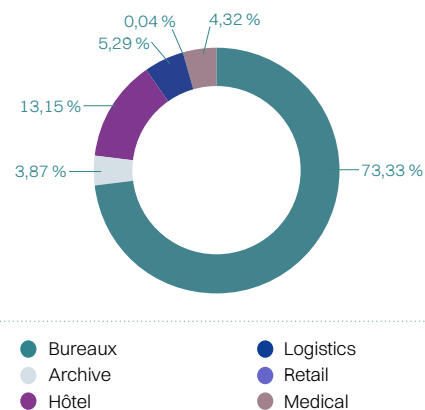
Répartition du patrimoine par ville

EN VALEUR VÉNALE ⁽¹⁾



Répartition du patrimoine par typologie d'actifs

EN VALEUR VÉNALE ⁽¹⁾



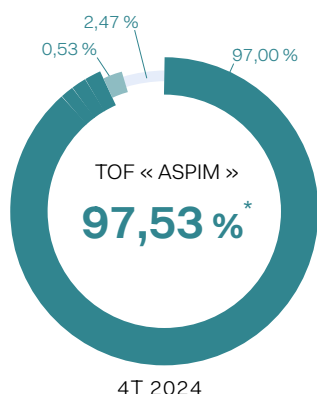
L'essentiel de la gestion

au 31/12/2024



Situation locative du trimestre

TAUX D'OCCUPATION FINANCIER (TOF) ⁽¹⁾



TOF

- Locaux occupés
- Locaux occupés sous franchise ou mis à disposition d'un futur locataire
- Locaux vacants sous promesse de vente
- Locaux vacants en restructuration (*intégrés au TOF sous conditions*)
- Locaux vacants en recherche de locataire

Le taux d'occupation financier (TOF) indique le taux de remplissage des immeubles de la SCPI. Ce taux (TOF) est l'expression de la performance locative de la SCPI. Il s'agit de la division du montant total des loyers par le montant total des loyers facturables pour la période considérée.

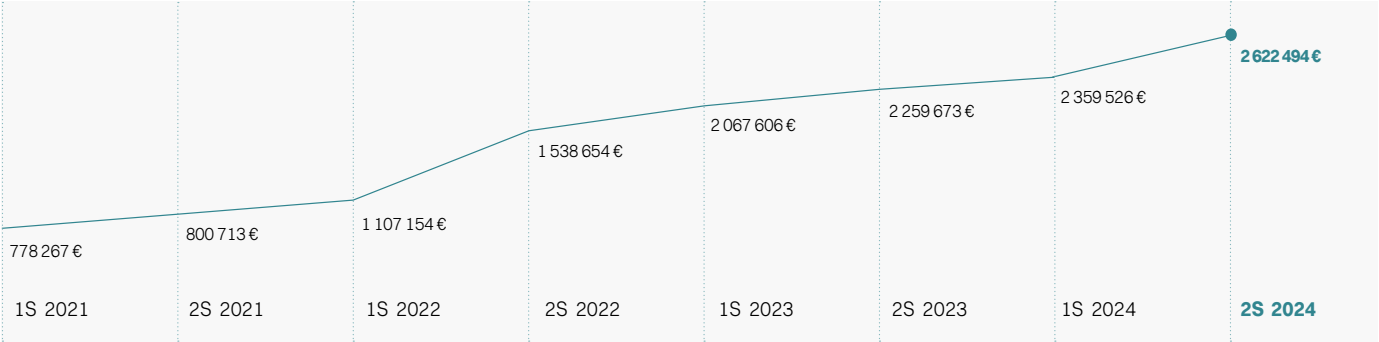
⁽¹⁾ Définitions à retrouver dans le lexique page 11.

Risque de perte en capital, revenus non garantis et dépendant de l'évolution du marché immobilier. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La liquidité est limitée.

Activités locatives du trimestre

Relocations	NOMBRE DE RELOCATIONS : 3	LOYER ANNUEL : 77 760 €	SURFACE TOTALE RELOUÉE : 572 m²
Renégociations et renouvellements	ANCIEN LOYER ANNUEL : 58 081 €	NOUVEAU LOYER ANNUEL : 58 800 €	SURFACE TOTALE RENOUVELÉE : 384 m²
Congés	NOMBRE DE CONGÉS : 3	LOYER ANNUEL : 61 540 €	SURFACE TOTALE LIBÉRÉE : 432 m²
Locaux vacants		LOYER POTENTIEL ANNUEL TOTAL : 167 438 €	SURFACE VACANTE TOTALE : 1 209 m²
Travaux réalisés		TOTAL TRAVAUX RÉALISÉS : 451 816 €	

Recettes locatives Montant HT des loyers encaissés





Top 5 des locataires

EN % DE LOYERS

1 BBVA 24,09 %	2 PIERRE & VACANCES 13,76 %	3 GE HEALTHCARE 12,81 %
4 ENDESA 12,08 %	5 KANTAR 7,34 %	

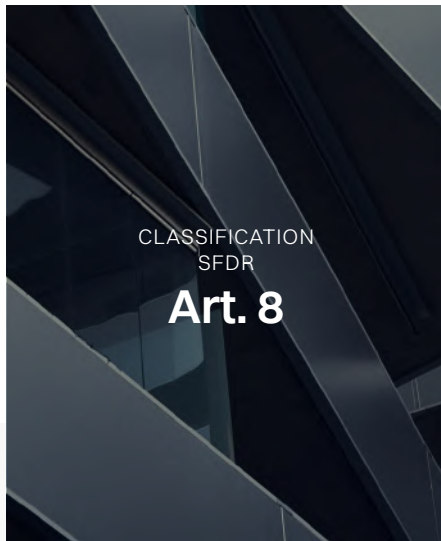


La SCPI comporte un risque de perte en capital et le montant du capital investi n'est pas garanti. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La liquidité est limitée. La situation passée des locataires ne préjuge pas de leur solidité future.

Actualités ESG

L'Environnement, le Social et la Gouvernance (ESG) chez Elialys

- Une SCPI labellisée ISR (Investissement Socialement Responsable) depuis février 2022.
- La conciliation de la performance financière et extra-financière pour contribuer à la transition vers une ville durable.
- Une approche « Best-in-progress » basée sur des investissements dans des actifs à fort potentiel d'amélioration ESG



Signature d'une annexe environnementale ESG avec les locataires de nos trois nouveaux actifs: l'hôtel Grenada, l'actif logistique Luis Vicente et la clinique Praxis. #Gouvernance

- Cette initiative permet de sensibiliser les locataires à la maîtrise de leur impact et des consommations énergétiques du bâtiment qu'ils occupent.

Installation d'une gestion technique du bâtiment dans les 4 actifs du CityPark. #Environnement

- Une GTB joue un rôle essentiel dans la gestion durable des bâtiments. Il s'agit d'un système centralisé permettant de superviser, contrôler et optimiser les différents équipements techniques d'un bâtiment.

10 actions ESG réalisées au cours de ce dernier trimestre.

Informations réglementaires

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) enrichit son site internet d'une nouvelle rubrique consacrée aux frais, offrant contenus pédagogiques et outils pour aider les épargnants à mieux appréhender les coûts pouvant leur être facturés :

→ Comprendre et s'informer sur les frais des placements financiers.

Les placements ne sont pas gratuits. Différents frais sont prélevés. L'impact de ces frais sur le rendement des placements réalisés n'est pas négligeable. Il est donc important de bien les comprendre avant d'investir.

Pour plus d'informations sur les frais appliqués par votre SCPI, consultez son [document d'informations clés \(DIC\)](#). Pour en faciliter votre lecture, vous pouvez vous aider du [guide épargnant dédié](#).

Appel à la vigilance du public

L'Autorité des marchés financiers (AMF), l'ASPIM et les sociétés de gestion lancent un appel commun à la plus grande vigilance des épargnants face à l'utilisation frauduleuse, de plus en plus fréquente, du nom d'intermédiaires ou de produits financiers autorisés, à des fins d'escroqueries. Devant l'ampleur du phénomène, la société de gestion rappelle les bons réflexes à avoir avant tout investissement sur son site dans la rubrique actualités. Consultez régulièrement les listes noires, blanches, mises en garde et tableaux des alertes publiés par les autorités sur les sites internet Assurance Banque Épargne Info Service (ABEIS) ainsi que l'AMF.

Pour toutes questions ou doutes, n'hésitez pas à :

Utiliser le formulaire contact sur le site : www.advenis-reim.com ;

Nous contacter par courrier adressé à Advenis Real Estate Investment Management - Service Conformité - **52 rue de Bassano 75008 Paris** ;

ou par courrier électronique à : reclamation.associes@advenis.com ;

ou par téléphone au **01 78 09 88 34**.

Advenis REIM vous informe que les renseignements figurant dans ce bulletin ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'emportent aucun engagement juridique ni accord contractuel de la part de la société de gestion. Le label ISR de la SCPI Elialys a été décerné par AFNOR Certification. Il est valable à dater du 23/02/2022 jusqu'au 22/02/2025. La SCPI labellisée est classée article 8 au sens du Règlement Disclosure. [Cliquez ici](#) pour en savoir plus sur le label ISR, ses modalités d'octroi et la liste des fonds immobiliers labellisés. L'analyse ESG réalisée repose sur une campagne de collecte auprès de différentes parties prenantes ce qui implique un risque sur la disponibilité et la qualité des données collectées. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Lexique

Autorité des Marchés Financiers (AMF) :

Autorité qui régule les acteurs et produits de la place financière française. Elle réglemente, autorise, surveille et, lorsque c'est nécessaire, contrôle, enquête et sanctionne. Elle veille également à la bonne information des investisseurs et les accompagne, en cas de besoin, grâce à son dispositif de médiation.

Capital social : Montant réunissant l'ensemble des apports réalisés à la société.

Capitalisation : Montant obtenu en multipliant le prix de souscription par le nombre de parts.

Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (critères ESG) :

Ils recouvrent principalement et synthétiquement dans notre secteur les enjeux environnementaux dont les priorités sont la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation des ressources et de l'écosystème vivant, les enjeux sociétaux c'est-à-dire tous les enjeux ayant une dimension sociétale, dont les impacts touchent les utilisateurs finaux, de manière plus ou moins directe et enfin les enjeux de gouvernance liés à l'engagement des locataires et des parties prenantes de l'immeuble et à la gestion de l'immeuble pour améliorer ses performances ESG.

Délai de jouissance : Période pendant laquelle tout nouvel investisseur ne perçoit pas de revenu, en attendant que les immeubles soient acquis.

Dividende brut par part : Dividendes avant prélèvements libératoires et autres fiscalité payée par le fonds en France ou à l'étranger pour le compte de l'associé(e), versé au titre de la période divisé par le nombre moyen de parts en jouissance de l'année.

Investissement Socialement Responsable (ISR) :

Cela désigne l'inclusion des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement et dans la gestion des actifs. Cela nécessite de définir des indicateurs sur les trois piliers d'analyse (E, S et G) pour inclure les critères extra-financiers au même titre que les critères financiers classiques dans les choix d'investissement ainsi que de définir des indicateurs de suivi pour faire progresser les performances des actifs immobiliers.

Taux d'encaissement des loyers : Le taux d'encaissement se détermine par la division entre les recettes locatives perçues et les recettes locatives facturées. Ce taux est calculé trimestriellement à une date d'arrêté fixée au 15^e jour suivant le dernier jour du trimestre. En conséquence, il ne prend pas en compte les loyers afférents au trimestre considéré encaissés à une date postérieure. Il est donc susceptible d'ajustements ultérieurs en fonction de la date de calcul.

Prix de souscription : 1000 € soit une valeur nominale de 800 € et une prime d'émission de 200 €. Commission de souscription égale à 11,4 % TTI (exonérée de TVA) / part souscrite du montant de la souscription prime d'émission incluse. Le prix de souscription est fixé par la

société de gestion dans les conditions légales en vigueur : ce prix doit être compris entre + / - 10 % de la valeur de reconstitution de la société.

Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers dit « Règlement Disclosure » aussi appelé « SFDR » pour Sustainable Finance Disclosure Regulation : Il établit des règles harmonisées sur la transparence à appliquer par les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et les incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus de décision (investissement ou conseil), et la fourniture d'informations en matière de durabilité sur les produits financiers (article 1 dudit Règlement).

Ratio dettes et autres engagements aspm :

Pourcentage de l'endettement et des engagements payables à terme sur le total de l'actif net augmenté des dettes et autres engagements payables à terme.

Taux de distribution brut de fiscalité étrangère :

Division du dividende brut avant fiscalité payée ou prélevée par le fonds en France ou à l'étranger pour le compte de l'associé(e) versé au titre de la période (y compris les acomptes exceptionnels et QP de plus-value distribués) par le prix de souscription.

Taux d'occupation financier (TOF) :

indique le taux de remplissage des immeubles de la SCPI. Il est calculé en fonction des loyers. Ce taux (TOF) est l'expression de la performance locative de la SCPI. Il se détermine par la division du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturées ainsi que des indemnités compensatrices de loyers et des valeurs locatives de marché des autres locaux non disponibles à la location, par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait loué, pour la période considérée.

Valeur comptable : Valeur du patrimoine figurant dans le bilan. Elle correspond au prix d'achat des bâtiments (ou au prix de construction).

Valeur de retrait : Montant revenant à l'associé sortant, correspondant au prix de souscription de la part diminuée des frais de souscription.

Valeur de réalisation : C'est la somme de la valeur vénale des immeubles déterminée par un expert externe en évaluation indépendant et de la valeur des autres actifs de la société diminuée des dettes.

Valeur de reconstitution : C'est la valeur de réalisation augmentée des frais afférents à une reconstitution du patrimoine (frais et droits sur acquisition et commission de la société de Gestion).

Valeur IFI : La valeur IFI est donnée à titre indicatif. Valeur à déclarer dans le cadre de l'imposition à

l'impôt sur la Fortune Immobilière (IFI). Il s'agit du prix de retrait auquel est appliqué un coefficient (représentant la part de l'immobilier dans la valeur de réalisation de la SCPI).

Valeur vénale (d'un immeuble ou d'un patrimoine) : Déterminée par un expert indépendant agréé par l'AMF, elle définit « le prix présumé qu'accepterait de payer un investisseur éventuel dans l'état (et le lieu) où il trouve cet immeuble ».

Weight Average Lease Break (WALB) : Durée moyenne ferme des baux : il s'agit de la moyenne pondérée de la durée résiduelle des baux (en loyers) jusqu'à leur prochaine échéance.

Weight Average Lease Term (WALT) : Désigne la durée moyenne restante des baux : il s'agit de la moyenne pondérée de la durée résiduelle des baux (en loyers) jusqu'au terme du bail.

Fiche d'identité

Forme juridique	SCPI d'entreprise à capital variable
Siège social	52 rue de Bassano - 75008 Paris
Numéro d'immatriculation	RCS Paris n° 850 103 391
Visa AMF SCPI	Visa SCPI n° 19-08 du 26 avril 2019
Date d'ouverture au public	15 Mai 2019
Durée de la SCPI	99 ans
Capital social maximum statutaire	500 000 000 €
Expert externe en évaluation	BNP PARIBAS REAL ESTATE VALUATION
Code ISIN	SCPI00004519
Dépositaire	CACEIS Bank
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Société de gestion	Advenis Real Estate Investment Management
Agrément AMF	GP 18000011 en date du 29 juin 2018



SCPI Elialys

Vie de votre SCPI

Appel à candidatures pour le conseil de surveillance

Le mandat des membres du Conseil de Surveillance actuel arrivant à échéance, l'élection d'un nouveau conseil de surveillance aura lieu lors de la prochaine Assemblée Générale. Si en tant qu'associé, vous souhaitez présenter votre candidature, vous pouvez nous adresser dès à présent la lettre de candidature à [télécharger ici](#), et au plus tard le 23/04/2025, par mail à l'adresse suivante : assembleegenerale@advenis.com ou par courrier au 52 rue de Bassano 75008 PARIS.

Tout changement d'adresse postale, de domiciliation bancaire, d'option doit être modifié sur votre espace associé dans les meilleurs délais, accompagné des pièces justificatives nécessaires. Tout changement de statut fiscal ou autre, doit être adressé à la société de gestion dans les meilleurs délais et avant la fin de mois, accompagné des pièces justificatives nécessaires.

www.advenis-reim.com

Retrouvez plus d'information sur Advenis REIM, son actualité et ses solutions d'investissement.



Connexion à votre extranet client

Plus d'information sur votre SCPI à découvrir.

Votre espace sécurisé

Suivez-nous !



SCPI Elialys

52 rue de Bassano - 75008 Paris
RCS Paris n° 850 103 391
Visa SCPI n° 19-08 du 26 avril 2019
Notice publiée au BALO le 26/04/2019
Dépositaire : Caceis Bank

Advenis REIM

52 rue de Bassano - 75008 Paris
Tél. : 01 78 09 88 34
www.advenis-reim.com
n° TVA Intracommunautaire FR01833409899
Agrément AMF n° GP 18000011
S.A.S. au capital de 3 561 000,00 €
RCS Paris n° 833 409 899

 **ADVENIS**
Real Estate
Investment Management

